ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 mai

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Edouard Roussel, premier adjoint au Maire.

Ensuite : MM. Motte, maire ; Sayet, adjoint ; Achille Carpentier, Alfred Houque et Charles Avest, conseillers.

La séance de clôture est ouverte à 18 heures et levée à 19 heures.

Après quelques observations de M. Lepers, le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Le compte rendu de l'emploi des dépenses imprévues s'élevant à la somme de 2977 fr. 84, est adopté.

Est approuvé le procès-verbal de réception définitive des travaux de tronçon de l'annexe de l'Hôtel de Ville. Le dépense en est de 8000 francs.

M. Adolphe Chupet entre en séance.

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1909, ainsi que le budget supplémentaire de l'exercice 1909, sont renvoyés à l'étude des Commissions.

M. Chatteleyn demande au Conseil d'autoriser la Compagnie des Tramways à émettre des obligations pour la somme de 1.500.000 francs, afin qu'elle puisse augmenter son réseau et travailler, tout en augmentant son matériel. La Compagnie, dit M. Chatteleyn, demande à faire une émission de deux millions, mais comme sur cette somme elle désire affecter 500.000 francs pour le chemin d'exécution de la ligne Tourcoing-Halluin, il est juste de faire des réserves en ce qui concerne cette somme.

M. Bailleul demande que la question soit portée devant les Commissions compétentes.

M. Chatteleyn. — La minorité n'est jamais du même avis que la majorité.

M. Coupez. — Nous demandons la remise par question de principe.

M. Chatteleyn. — C'est pour avoir l'occasion de revoir leurs dossiers dans quelques mois.

M. Bailleul. — Si nous demandons que la chose soit étudiée sérieusement par les Commissions, c'est dans l'intérêt de la ville.

M. Chatteleyn critique la convention que vota l'ancienne municipalité socialiste.

M. Lebas. — Toujours la même histoire.

M. Coupez proteste contre la façon d'agir de l'Administration qui inche aux conseillers toutes les questions, se bornant, en séance du Conseil, à demander un vote brutal.

M. Lebas. — La demande de clôture

M. Coupez. — Le pérole est aux électeurs

M. Lebas demande la mise à l'étude de cette question importante.

Vote d'essai. — La clôture

M. Coupez. — Nous avons voix et elle est votée, sans devant les protestations de la minorité, la parole est redonnée à M. Bailleul pour qu'il s'expique sur la façon dont fut votée, sous l'Administration Carrette, la convention de la Compagnie des Tramways.

M. Roussel met la clôture aux voix.

La majorité la vote.

Le rapport de M. Chatteleyn tendant à autoriser la Compagnie des Tramways à émettre pour 1.500.000 francs d'obligations est adopté par la majorité.

La minorité proteste et demande la renvoi aux Commissions.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing

M. le docteur Lépoutre :

Messieurs, par lettre du 10 mai 1909, M. le Préfet a invité M. le Maire de Roubaix à assurer l'exécution de son arrêté du 4 du même mois prescrivant une enquête sur le projet relatif à la création de postes de police d'arrêt et de kiosques-abris sur la ligne P de Roubaix à Leers, et, en outre, à demander l'avis du Conseil municipal au cours de cette enquête, conformément à l'article 10 du décret du 15 mai 1881.

La ligne P empruntée la place de la Liberté, les boulevards Gambetta, de Colmar, de Beaurepaire et la chemin de Roubaix à Leers.

Les points d'arrêt prévus au projet sont les suivants :

Place de la Liberté, rue du Bassin, rue Pierre-Ele-Roubaix, square Gambetta, rue Newton (jonction), rue Franklin, rue Dampierre en face du P. N. de Beaurepaire, au delà du P. N. de Beaurepaire, hôtel de Roubaix, rue Boile-le-Duc, rue de Lannoy.

La Commission qui répare le point d'arrêt de la rue Dampierre du point d'arrêt du passage à niveau du boulevard de Beaurepaire, à 475 mètres environ, en deçà de ce point, et à lieu de prévoir un arrêt facultatif supplémentaire au point du P. N. de Beaurepaire correspondant au débouché de la rue Dampierre.

Sous réserve de cette observation, le projet de l'emplacement des points d'arrêt prévus au projet ci-dessus de la ligne P, peut recevoir votre approbation.

La question de l'emplacement des kiosques-abris sur la place de la Liberté sera soumise au Conseil municipal au même temps que le projet d'emplacement des kiosques-abris de la ligne A de Roubaix à Lille par l'avenue Le Nôtre.

Le projet ne prévoit pas d'autres kiosques-abris sur le territoire de Roubaix.

Adopté.

Messieurs, par lettre du 10 mai 1909, M. le Préfet a invité M. le Maire de Roubaix à faire diriger la Commission municipale au cours de l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 4 mai 1909, au sujet du projet de fixation des points d'arrêt et de l'emplacement des kiosques-abris sur la ligne C de Roubaix à Hem.

Les voies publiques ou privées empruntées sur le territoire de Roubaix par la ligne C sont : la place de la Liberté, le boulevard Gambetta, la rue de la Tuilerie, la rue du Coq-Français, le rue du Tilleul, la rue Jean-Goujon, la rue Lesueur, la rue Ingres, la rue Larochefoucauld, la place du Travail, le rue Henry-Regnault, l'avenue des Vilas.

Sur le parcours, le projet prévoit des points d'arrêt aux endroits ci-après :

Rue Pierre-Motte, rue de la Tuilerie, rue des Longues-Haies, rue Sainte-Thérèse, rue du Tilleul (jonction), rue de la Ma-Campagne, rue de Bouvines, rue d'Hem, rue Lemoine (église), place du Travail, rue David-d'Angers, avenue des Vilas (jonction).

Les dispositions du projet n'ayant donné lieu à aucune observation, votre 2e commission vous propose de l'approuver.

Le seul kiosque-abri à établir sur cette ligne sera situé place de la Liberté. Son emplacement sera déterminé ultérieurement.

Adopté.

Eclairage électrique

M. Delattre :

Messieurs, par votre délibération du 26 février dernier, vous avez approuvé la Société roubaisienne d'éclairage à établir un certain nombre de postes de transformation de courant sur les voies publiques et dans les établissements communaux de la ville de Roubaix.

Les emplacements de quelques-uns de ces postes avaient été choisis de manière à encombrer le moins possible les voies publiques.

Par lettre du 28 avril 1909, M. le directeur de la Société roubaisienne expose que trois de ces emplacements ne peuvent être maintenus parce qu'ils se trouvent trop éloignés des points assignés par la distribution rationnelle du courant électrique.

Il y aurait lieu de faire les changements suivants dans l'ordre de disposition de ces postes.

Votre délibération du 26 février 1909 indiquait des points de stationnement suivants :

1° Parc de Barbieux, dans le massif de plants bois contigu au boulevard de Douai ;

2° Boulevard Gambetta, près de la fontaine des Trois-Grâces ;

3° Boulevard Gambetta, sur l'un des terre-pleins près de la rue de Lannoy.

La Société roubaisienne d'éclairage demande que le Conseil municipal adopte les points de stationnement ci-après en remplacement des points précédents :

1° Contre-allée sud du boulevard de Paris, entre le boulevard de Cambrai et le rue Vauban ;

2° Même contre-allée du boulevard de Paris, près de la rue du Moulin ;

3° Refuge de la place de la Liberté, près du kiosque-abri projet par l'Electrique Lille-Roubaix.

La Société roubaisienne demande, en outre, que l'emplacement du poste à établir dans le parc du presbytère de la rue des Ecoles occupe un espace de 6 m. 50 sur 4 m., au lieu supérieur à l'espace prévu. Il est d'ailleurs en surplus, à être établi un poste sur le boulevard de Beaurepaire, aux abords du boulevard de Douai, et un autre dans le square de la Liberté, à l'angle de la rue de Jean-Jaurès et du boulevard de Douai.

Ces postes ne sont pas prévus au projet de votre 2e commission.

Votre 2e commission vous propose d'autoriser la Société roubaisienne d'éclairage à exécuter l'établissement de ces postes de transformation de la manière qui vient d'être indiquée.

Adopté.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil :

Autorise le Maire à passer marché avec M. Champailler Paul qui s'engage, moyennant le somme à forfait de dix mille francs, à exécuter les travaux d'installation du chauffage à vapeur à basse pression de la nouvelle salle d'Exposition; autorise le Maire à traiter avec le Compagnie des Frères du Jour, moyennant la somme de 1082 francs s'engage à fournir les appareils de chauffage et d'éclairage nécessaires au nouveau logement de la directrice du Collège de jeunes filles ; décide de faire procéder au pavage du chemin de la cour d'entrée de l'Institut Turpin qui conduit aux cours inférieures de l'école ; donne avis favorable aux comptes administratifs et de gestion présentés par l'administration du Mont-de-Piété pour l'exercice 1908, et qui se résument de la manière suivante : recettes, 1.456.134 fr. 61 ; dépenses, 416.495 fr. 93. Excédent de recettes, 40.642 francs 54 ; approuve les chapitres additionnels au budget de 1909 présentés par le Conseil d'administration du Mont-de-Piété, qui se résument comme suit : recettes, 50.142 fr. 54 ; dépenses, 500 fr. Excédent de recettes, 49.642 fr. 54 ; donne un avis favorable au budget primitif de l'exercice 1910, présenté par le Conseil d'administration du Mont-de-Piété, qui se résume comme suit : recettes, 120.100 fr. ; dépenses, 112.750 fr. Excédent de recettes, 7.350 fr.

Le Conseil :

Constatant avec plaisir que les comptes administratifs et de gestion présentés par la commission administrative des Hospices pour l'exercice 1908, sont en parfaite concordance et se résument comme suit : recettes 990.650 fr. 63 ; dépenses, 898.818 fr. 69. Excédent de recettes, 1.031 fr. 94, donne un avis favorable à leur approbation ; fixe l'indemnité de conseil proposée de la même manière pour le budget supplémentaire présenté par la C. A. des Hospices pour l'exercice 1909 qui comprend en recettes une somme de 4.059 fr. 84, et en dépenses une somme de 49.971 fr. 28, soit un excédent de recettes de 85 fr. 66.

Le Conseil :

Approuve la décision de la Commission intercommunale des Eaux de Roubaix-Tourcoing accordant une somme de 5 fr. à chacun des 68 membres composant la « Mutuelle des Eaux de Roubaix et de Tourcoing », et décide d'inscrire au budget supplémentaire du service des eaux pour l'exercice courant, la somme nécessaire, qui est de 408 francs ; donne un avis favorable aux marchés de gré à gré passés à ce sujet pour travaux et fournitures au service des Eaux ; R. Roger, à Paris, réparation de la pompe à air de l'usine de la Vieuvant ; Lepoutre-Six, à Roubaix, fourniture de charbon à Roubaix et à Mouveaux ; Jules Ladsou, à Tourcoing, fourniture de charbon à Tourcoing ; Louis Secquart, à Lille, remplacement d'un collecteur de dynamo, pour Achin ; Charles Schmieding, à Lille, fourniture de manomètres-ricordis en bronze de 15 m. ; autorise MM. Dalle frères et Lecomte, de Bousbecque, à faire traverser une bande de terrain appartenant aux villes de Roubaix et de Tourcoing, par une route de quatre mètres de largeur et un tuyau d'égout en ciment de 20 centimètres de diamètre intérieur, moyennant une redevance annuelle de 15 francs et une renonciation à toute réclamation pour les dégâts que l'eau, par suite d'accidents aux conduites des villes, pourrait occasionner à cette route ou à cette tuyauterie ; fixe à 4.000 fr. le cautionnement de M. Selembier, receveur du Syndicat des Eaux de l'Espierre ; approuve le budget primitif du Syndicat de l'Espierre pour l'exercice 1909, lequel porte en recettes la réalisation des sommes précédentes, soit 59.308 fr. 67, et en dépenses, l'emploi de ce reliquat ; approuve un certain nombre de marchés pour travaux et fournitures concernant le service de la voirie municipale.

Le Conseil :

Décide la mise en état de viabilité de la rue Plutarque, et approuve la dépense qui sera de 18.000 francs, à laquelle la ville contribuera, pour 6.333 fr. 33 ; la mise en état de viabilité de la rue de Courcelles et approuve la dépense qui s'élève à 6.500 fr. ; approuve l'état indicatif des lieux d'emploi des pavés bouts à fournir pendant l'exercice 1909 par l'entrepreneur des travaux d'entretien des chaussées pavées ; propose, après avoir approuvé l'engagement souscrit par M. Pennel, le classement de la partie de l'avenue Linnée comprise entre les deux extrémités de la propriété du dit M. Pennel, n'est-à-dire sur une longueur de 102 mètres environ ; approuve le budget des chemins vicinaux pour l'année 1910 ; autorise M. Fasquez-Leduc, moyennant une location annuelle de 100 francs, à utiliser pour son propre compte, l'émission-réclame du candélabre à arc-électrique situé en face de l'habitation portant le numéro 2, rue de la Gare ; approuve le marché de gré à gré passé entre la ville et MM. Harmand et Cie, constructeurs à Paris, pour la construction d'effets d'habillement nécessaires à le compagnie des sapeurs-pompiers pendant les années 1909 et 1910 ; approuve les marchés suivants passés par M. le adjoint commandant la compagnie des sapeurs-pompiers : MM. Charles Facon, cafetier à Roubaix, banquet de Saint-Hubert ; MM. Decoutange et Lebeau, fournisseur d'articles d'électricien ; M. Bonnet-Carlier, fournisseur de quincaillerie ; MM. Boutry-Van Isselsteyn et Cie, de Lille fournisseur d'effets de trellis ; M. Quivrin Pierre, réparations d'effets d'habillement ; M. Emile Clessel, à Bruxelles, fournisseur de deux souvenirs avertisseurs d'incendie et d'accessoires ; approuve le marché de gré à gré passé avec M. Henri Vanrullen, demeurant à Wervicq (Nord), pour fourniture de tuyaux en chanvre à la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Le Conseil :

Accorde au quartier du Cul-de-Four une subvention de 2.000 fr. pour ses fêtes de 1909 ; la même subvention au quartier du Réveil pour 1910 ; aux quartiers du Pile, du Sartel et des Trois-Ponts, pour 1911 ; approuve le marché de gré à gré passé avec M. A. Lejeune, directeur de la Textile de Roubaix, pour la fourniture des vieux emballages nécessaires à la condition publique pendant l'exercice 1909 ; le marché de gré à gré passé avec M. J. Claude frère, pour la fourniture, en 1909, d'une collection de lisses nouveautés à l'Ecole Nationale des Arts Industriels ; le marché passé avec M. Paul Déloffre, libraire à Landrecies, pour la livraison, pendant les années 1909, 1910 et 1911, avec un rabais de 12,50 %, des livres de prix aux cours municipaux de langues vivantes ; les marchés passés pour diverses fournitures à faire en 1909 à l'internat municipal annexé au Collège de jeunes filles ; approuve la création d'un 5e poste de maîtresse primaire au Collège de jeunes filles ; approuve la dépense annuelle de 600 francs pour l'enseignement ménager au dit Collège ; décide que la somme de 2.000 francs versée par l'Etat au compte de la ville pour installation de maisons d'école, soit versée au Collège de jeunes filles, avec affectation au matériel scientifique.

HUIS CLOS

Le huis-clos est prononcé.

Le Conseil liquide la pension de retraite de Mme Hannonin Louis, née Vanbunnen Césarine, veuve d'un brigadier d'octroi ; de M. Dalpiez Charles, receveur d'octroi ; de Mme Mayeux, née Dubourg Marie-Louise, veuve d'un garde champêtre ; de Mme Duplat, née Plombaume Augustine, veuve d'un sous-brigadier de police.

LA POLICE DES MŒURS

Les agents de sûreté Dhaliwin et Herteraith s'étant présentés à l'estaminet situé 74, rue de l'Alma, tenu par Degroote Marie-Louise, femme Winckele, et y ayant constaté qu'une fille, Desage Marguerite, 25 ans, se disant femme de chambre, servait à boire au comptoir, sans être munie de certificat réglementaire, leur dressèrent à tous deux contravention.

Pendant la rédaction du procès-verbal, le cabaretière demanda aux agents, moyennant une somme d'argent, de ne pas donner suite à l'affaire. Une seconde contravention fut immédiatement dressée pour tentative de corruption.

VOL AU CIMETIERE

Procès-verbal pour vols de fleurs sur une tombe, au cimetière, a été dressé contre [illegible] Nottebaert, 61 ans, [illegible] demeurant rue Gerard, rue Delespaul, 78.

la rue de l'Ommelet qui lui a été refusé. Le poste autorisé, place de l'Abattoir, sera placé en un autre point de cette place, moyennant quoi, la Société renoncerait à demander un poste nouveau place d'Audenarde.

Votre 1re commission vous propose d'autoriser la Société roubaisienne d'éclairage à exécuter l'établissement de ces postes de transformation de la manière qui vient d'être indiquée.

Adopté.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil :

Autorise le Maire à passer marché avec M. Champailler Paul qui s'engage, moyennant le somme à forfait de dix mille francs, à exécuter les travaux d'installation du chauffage à vapeur à basse pression de la nouvelle salle d'Exposition; autorise le Maire à traiter avec le Compagnie des Frères du Jour, moyennant la somme de 1082 francs s'engage à fournir les appareils de chauffage et d'éclairage nécessaires au nouveau logement de la directrice du Collège de jeunes filles ; décide de faire procéder au pavage du chemin de la cour d'entrée de l'Institut Turpin qui conduit aux cours inférieures de l'école ; donne avis favorable aux comptes administratifs et de gestion présentés par l'administration du Mont-de-Piété pour l'exercice 1908, et qui se résument de la manière suivante : recettes, 1.456.134 fr. 61 ; dépenses, 416.495 fr. 93. Excédent de recettes, 40.642 francs 54 ; approuve les chapitres additionnels au budget de 1909 présentés par le Conseil d'administration du Mont-de-Piété, qui se résument comme suit : recettes, 50.142 fr. 54 ; dépenses, 500 fr. Excédent de recettes, 49.642 fr. 54 ; donne un avis favorable au budget primitif de l'exercice 1910, présenté par le Conseil d'administration du Mont-de-Piété, qui se résume comme suit : recettes, 120.100 fr. ; dépenses, 112.750 fr. Excédent de recettes, 7.350 fr.

Le Conseil :

Constatant avec plaisir que les comptes administratifs et de gestion présentés par la commission administrative des Hospices pour l'exercice 1908, sont en parfaite concordance et se résument comme suit : recettes 990.650 fr. 63 ; dépenses, 898.818 fr. 69. Excédent de recettes, 1.031 fr. 94, donne un avis favorable à leur approbation ; fixe l'indemnité de conseil proposée de la même manière pour le budget supplémentaire présenté par la C. A. des Hospices pour l'exercice 1909 qui comprend en recettes une somme de 4.059 fr. 84, et en dépenses une somme de 49.971 fr. 28, soit un excédent de recettes de 85 fr. 66.

Le Conseil :

Approuve la décision de la Commission intercommunale des Eaux de Roubaix-Tourcoing accordant une somme de 5 fr. à chacun des 68 membres composant la « Mutuelle des Eaux de Roubaix et de Tourcoing », et décide d'inscrire au budget supplémentaire du service des eaux pour l'exercice courant, la somme nécessaire, qui est de 408 francs ; donne un avis favorable aux marchés de gré à gré passés à ce sujet pour travaux et fournitures au service des Eaux ; R. Roger, à Paris, réparation de la pompe à air de l'usine de la Vieuvant ; Lepoutre-Six, à Roubaix, fourniture de charbon à Roubaix et à Mouveaux ; Jules Ladsou, à Tourcoing, fourniture de charbon à Tourcoing ; Louis Secquart, à Lille, remplacement d'un collecteur de dynamo, pour Achin ; Charles Schmieding, à Lille, fourniture de manomètres-ricordis en bronze de 15 m. ; autorise MM. Dalle frères et Lecomte, de Bousbecque, à faire traverser une bande de terrain appartenant aux villes de Roubaix et de Tourcoing, par une route de quatre mètres de largeur et un tuyau d'égout en ciment de 20 centimètres de diamètre intérieur, moyennant une redevance annuelle de 15 francs et une renonciation à toute réclamation pour les dégâts que l'eau, par suite d'accidents aux conduites des villes, pourrait occasionner à cette route ou à cette tuyauterie ; fixe à 4.000 fr. le cautionnement de M. Selembier, receveur du Syndicat des Eaux de l'Espierre ; approuve le budget primitif du Syndicat de l'Espierre pour l'exercice 1909, lequel porte en recettes la réalisation des sommes précédentes, soit 59.308 fr. 67, et en dépenses, l'emploi de ce reliquat ; approuve un certain nombre de marchés pour travaux et fournitures concernant le service de la voirie municipale.

Le Conseil :

Décide la mise en état de viabilité de la rue Plutarque, et approuve la dépense qui sera de 18.000 francs, à laquelle la ville contribuera, pour 6.333 fr. 33 ; la mise en état de viabilité de la rue de Courcelles et approuve la dépense qui s'élève à 6.500 fr. ; approuve l'état indicatif des lieux d'emploi des pavés bouts à fournir pendant l'exercice 1909 par l'entrepreneur des travaux d'entretien des chaussées pavées ; propose, après avoir approuvé l'engagement souscrit par M. Pennel, le classement de la partie de l'avenue Linnée comprise entre les deux extrémités de la propriété du dit M. Pennel, n'est-à-dire sur une longueur de 102 mètres environ ; approuve le budget des chemins vicinaux pour l'année 1910 ; autorise M. Fasquez-Leduc, moyennant une location annuelle de 100 francs, à utiliser pour son propre compte, l'émission-réclame du candélabre à arc-électrique situé en face de l'habitation portant le numéro 2, rue de la Gare ; approuve le marché de gré à gré passé entre la ville et MM. Harmand et Cie, constructeurs à Paris, pour la construction d'effets d'habillement nécessaires à le compagnie des sapeurs-pompiers pendant les années 1909 et 1910 ; approuve les marchés suivants passés par M. le adjoint commandant la compagnie des sapeurs-pompiers : MM. Charles Facon, cafetier à Roubaix, banquet de Saint-Hubert ; MM. Decoutange et Lebeau, fournisseur d'articles d'électricien ; M. Bonnet-Carlier, fournisseur de quincaillerie ; MM. Boutry-Van Isselsteyn et Cie, de Lille fournisseur d'effets de trellis ; M. Quivrin Pierre, réparations d'effets d'habillement ; M. Emile Clessel, à Bruxelles, fournisseur de deux souvenirs avertisseurs d'incendie et d'accessoires ; approuve le marché de gré à gré passé avec M. Henri Vanrullen, demeurant à Wervicq (Nord), pour fourniture de tuyaux en chanvre à la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Le Conseil :

Accorde au quartier du Cul-de-Four une subvention de 2.000 fr. pour ses fêtes de 1909 ; la même subvention au quartier du Réveil pour 1910 ; aux quartiers du Pile, du Sartel et des Trois-Ponts, pour 1911 ; approuve le marché de gré à gré passé avec M. A. Lejeune, directeur de la Textile de Roubaix, pour la fourniture des vieux emballages nécessaires à la condition publique pendant l'exercice 1909 ; le marché de gré à gré passé avec M. J. Claude frère, pour la fourniture, en 1909, d'une collection de lisses nouveautés à l'Ecole Nationale des Arts Industriels ; le marché passé avec M. Paul Déloffre, libraire à Landrecies, pour la livraison, pendant les années 1909, 1910 et 1911, avec un rabais de 12,50 %, des livres de prix aux cours municipaux de langues vivantes ; les marchés passés pour diverses fournitures à faire en 1909 à l'internat municipal annexé au Collège de jeunes filles ; approuve la création d'un 5e poste de maîtresse primaire au Collège de jeunes filles ; approuve la dépense annuelle de 600 francs pour l'enseignement ménager au dit Collège ; décide que la somme de 2.000 francs versée par l'Etat au compte de la ville pour installation de maisons d'école, soit versée au Collège de jeunes filles, avec affectation au matériel scientifique.

HUIS CLOS

Le huis-clos est prononcé.

Le Conseil liquide la pension de retraite de Mme Hannonin Louis, née Vanbunnen Césarine, veuve d'un brigadier d'octroi ; de M. Dalpiez Charles, receveur d'octroi ; de Mme Mayeux, née Dubourg Marie-Louise, veuve d'un garde champêtre ; de Mme Duplat, née Plombaume Augustine, veuve d'un sous-brigadier de police.

LA POLICE DES MŒURS

Les agents de sûreté Dhaliwin et Herteraith s'étant présentés à l'estaminet situé 74, rue de l'Alma, tenu par Degroote Marie-Louise, femme Winckele, et y ayant constaté qu'une fille, Desage Marguerite, 25 ans, se disant femme de chambre, servait à boire au comptoir, sans être munie de certificat réglementaire, leur dressèrent à tous deux contravention.

Pendant la rédaction du procès-verbal, le cabaretière demanda aux agents, moyennant une somme d'argent, de ne pas donner suite à l'affaire. Une seconde contravention fut immédiatement dressée pour tentative de corruption.

VOL AU CIMETIERE

Procès-verbal pour vols de fleurs sur une tombe, au cimetière, a été dressé contre [illegible] Nottebaert, 61 ans, [illegible] demeurant rue Gerard, rue Delespaul, 78.

Le trésor des ménagères!

Étoffes, Soieries et Dentelles les plus délicates sont lavées sans le moindre danger par le

SUNLIGHT SAVON

Pas de trous dans le linge! Pas de mains rugueuses comme une râpe.

6399

BRAS ÉCRASÉ

Un charretier au service de M. Jules Desplanques, entrepreneur, rue Galilée, M. Vandemeulebroeck Rémi, 35 ans, demeurant rue Monge, 74, est tombé de son tombereau en passant rue de l'Ommelet, et a eu le bras gauche écrasé par une des roues. Trois semaines de repos.

EAU POTABLE

Par suite de la vidange du réservoir intérieur de Mouveaux, la pression d'eau potable sera un peu plus faible sur tout le réseau pendant 48 heures, à compter du samedi 29 mai, à 7 heures ½ du soir.

FÊTE DE LA PENTECOTE

En raison de la fête de la Pentecôte, les bureaux de renseignements et de marchés d'indigents seront fermés le dimanche 6 mai prochain. Le bureau de l'état civil sera ouvert le 30 et le 31, de 9 heures à midi, pour les déclarations de naissances et de décès.

TRÈFLE VAISSIER SAVON Porte-Bonheur.
Méfiez-vous des contrefaçons.

LE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE CHIENS DE DEFENSE ET DE POLICE DE LILLE (20 ET 21 JUIN)

Voici comment seront classés les concurrents du grand championnat de chiens de défense et de police, organisé pour les 20 et 21 juin prochain, à Lille (Hippodrome du Bois de la Deûle), par le Club Saint-Hubert du Nord, avec le concours du Club Français du chien de défense, de garde et de police, sous la présidence de M. le Préfet du Nord et les auspices de le municipalité lilloise : 1° Chiens de défense, 1re catégorie, pour chiens présentés par des amateurs ou éleveurs, 2e catégorie, pour chiens présentés par des amateurs ou éleveurs et n'ayant jamais concouru ou n'ayant concouru qu'en 1909. — 2° Chiens policiers, 1re catégorie, pour chiens effectuant un service effectif de police et présentés par des agents ; 2e catégorie, pour chiens effectuant un service effectif de police et présentés par des agents, mais n'ayant jamais concouru ou n'ayant concouru qu'en 1909. — 3° Chiens de police (classe d'excellence). Unique catégorie, pour chiens ayant été utilisés par la police, mais présentés par des amateurs ou éleveurs.

Dans ces diverses catégories sont répartis des prix en espèces allant de 25 francs jusqu'à 300 francs, puis des médailles et diplômes. Signalons aussi le championnat du Nord des chiens de défense et le championnat du Nord des chiens policiers et enfin 16 prix spéciaux supplémentaires.

Bref, le Club Saint-Hubert du Nord, fort des encouragements officiels qu'il a reçus, n'a rien négligé pour rendre cette manifestation aussi éclatante qu'efficace.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général du C. S. H. N., 11, cantour Saint-Martin, à Roubaix.

Triomphe ! ! ! Plus de 125 000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloises. (Faites vos achats en semaine.)

6400

AMICALE DES ARTS

Les 170 participants à l'excursion (breaks et vélos), sont priés de se trouver, à 6 h. ½ du matin, à l'école, 130, rue des Arts, pour la formation des groupes. Départ à 7 heures précises ; le quart très précises, sans attendre les retardataires.

Itinéraire : Roubaix, Hem, Forest, Ascq, Lesquin (petit déjeuner), Templemars, Sectin, Phalempin. Prière de se munir du petit déjeuner. Le coût de l'excursion ne pourra être remboursé aux absents et aux retardataires.

En cas de mauvais temps, les cyclistes prendront le train de 7 h. 57 qui les conduira à Phalempin à 8 h. 07. Réduction de 50 % sur le prix du voyage.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XI

Demain dimanche 30 mai, répétition générale à 10 h. ½ du matin, chez M. Iemenos, Café Molière, rue du Fontenoy.

VELO EXCURSIONNISTE

Lundi prochain, excursion sur Phalempin. Il sera fait deux départs, le 1er, à 10 heures du matin, le 2e, à 7 heures. Itinéraire : Hem, Forest, Lesquin, Templemars (Sectin, rassemblement des deux équipes), et Phalempin.

Retour par Sectin, Wattignies, Lille, nouveau Boulevard, Pont-de-Tuile, Wapiers, 4, boulevard Gambetta. Une bombole sera tirée entre les deux qui participeront.

CERCLE MODERNE (SECTION CHORALE MIXTE

Ce soir, à 6 heures trois quarts, répétition générale. Présence absolument indispensable, communications importantes.

TIR REGIONAL

Dimanche et lundi 31 mai (fêtes de Pentecôte), continuation du grand concours international et championnat régional de tir. Series pour matériel, fusils et carabines. Séries pour debutants, fusils et carabines. A noter : 9 cartons consécutifs pris dans les séries 5 C. Il donnera droit à 1 carton gratuit, seul munitions, dans la série honneur E. Réclamer le carnet détaillé au secrétaire, M. Gaston Philipron, 28, rue Pauvrée.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Julienne Dubuisson, avenue Julien-Lagache — Alphonse Bouzin, avenue Julien-Lagache — Jeanne Bégnez, rue Saint-Antoine, 8 — Stéphanie Dendrycot, rue de la Paix, cour Guillaume-Lefebvre, 6 — Raymond Demoulet, rue Bayart, 26.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Joseph Leclercq, rafleur, rue des Charpentiers, cour Decoeur, 28 et Nathalie Dorsedi, rattacheuse, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 18 — Pierre Fidelis, ouvrier, rue de l'Ommelet, impasse Balsac, 11 et Fernande Philippart, ménagère, rue du Fort, 110 — Pierre Bonincel, teinturier, rue Saint-Roch, 75 et Philomène Bocatel, ménagère, rue Watt, cour Six, 46 — Théophile Lesaffre, peintre, Grande-Rue, cour Lefebvre, 14 et Marie Debaya, ménagère, rue du Fontenoy, cour Novan, 8. C. — Dominique Debaere, tailleur d'habits, rue des Parvenus, 42 et Louise Decottignies, journalière, rue Pauvrée, 45 — Emile Lorthiolir, apprêteur à Wattrelos et Zulma Devlaminck, piqueuse, rue du Caire, maisons Cruquenaire — Albert Décatoire, jusserand, rue Lacroix, 2 et Fernande Dewaetripont, cannelleuse, rue de l'Ommelet, 171 — Paul Boulanger, apprêteur, rue de l'Epeule, impasse Ernoult, 4 et Raymonde De Clercq, bobineuse, rue de l'Ermitage — Charles Vancoenegheem, tisserand, rue Saint-Jean, 18 et Elise Lesbene, ménagère, rue Saint-Jean.

Albert Grimonpont, employé de banque, rue Lafontaine, 64 et Jeanne Gras, sans profession, rue du Tilleul, 205 — Alexandre Cyffers, cordonnier, rue de Lannoy, 157 et Maria Marez, épluchoeuse, rue Lemire, 7 — Achille Herbaux, domestique, rue de Rome, 31 et Madeleine Henneuse, sans profession, rue de Mouveaux, 104 — Jules Suant mécanicien, à Tourcoing et Clémence Deslooz, sans profession, rue du Tilleul 60 — Emile Pluquet, aide chauffeur, rue de Leers, maisons Coulon, 4 et Jeanne Vandevoorde, servante à Lille — Ernest Larouche, employé de commerce à Comines et Germaine Carbonier, sans profession, à Villiers-le-Bel — Alfred Dubart, négociant en tissus, rue du Fort, 98 et Augustine Dubart, sans profession 6 Mercq — Lamille Vyncke, peintre, rue de Tourcoing, cour Sonvelle, 6 et Rosalie Loontjens, ménagère à Tourcoing — Agapit Carette, teinturier, rue Cugnot et Jeanne Lutun, soigneuse à Croix — Augustin Caillies, chauffeur, rue Nationale, 6 et Philomène Démarez, couturière à Landrecies — Henri Herbaut, maçon, rue Alfred-de-Musset, 63 et Adelaïde Beaury, fileuse de jut à Lys — Alfred Liénard briquetier à Leval-Trahegnies et Alma Polyn, briquetière, à Pont-sur-Sambre.

Décès. — Charles Kastelnok, 61 ans, ajusteur, rue de la Basse-Masure, 32 — Marthe Vandaynaeger, 1 mois qual de Calais — Clémence Delcroix, 75 ans, sans profession, rue Pellart, 8.

TOURCOING

CHEVAUX EMPORTES

Un camion attelé de deux chevaux appartenant à MM. Roussel et Bonte, brasseurs, rue du Brun-Pain, stationnait hier, dans la matinée, rue Faidherbe.

Soudain les chevaux prirent peur et partirent à fond de train vers la rue des Orphelins.

En face l'habitation de M. Van Commelbecke, l'attelage emporta sa jeune aux une voiture utilisée d'un cheval à Mme. Walcheria, de Neuville-en-Ferrain.

Sous la violence du choc, les chevaux des deux véhicules s'abattirent. Aucun accident de personne.

DISPARITION INQUIETANTE

M. Théophile H..., 54 ans, chiffonnier, rue du Labourieur, 11, a déclaré au poste central de police que sa belle-sœur, Marie S..., âgée de 55 ans, qui demeurait avec lui, est disparue depuis jeudi 27 mai, vers midi.

Cette femme, qui ne paraît plus jouir de la plénitude de ses facultés mentales, était vêtue à son départ d'une robe et d'une blouse en étoffe noire et chaussée de pantoufles grises.

LES SQUARES NE SONT PAS DES VELODROMES

Pour avoir circulé sur bicyclette dans le square de l'Hôtel-de-Ville, la police a dressé contravention à charge de M. Gustave G..., 31 ans, modeleur.

EN MARCHANT SUR UNE CORNIERE

M. Théodore Six, 25 ans, homme de peine aux ateliers de chaudronnerie de Roubaix-Tourcoing, rue de Roubaix, s'est fait une plaie de la face antérieure de la jambe gauche en marchant sur une cornière. Docteur Decherf, 15 jours.

DOIGT MUTILE

M. Pierre Minjean, 42 ans, magasinier au service de M. Delbecque-Haulet, négociant en métaux, a eu l'auriculaire de la main gauche écrasé en chargeant de la mitraille de fonte sur une charrette. M. le docteur Beulque a constaté une plaie contuse profonde de la phalangette. La guérison, sauf complications, exigera une vingtaine de jours.

AUX RESERVISTES AMENANT DES CHEVAUX PENDANT LEUR PERIODE D'INSTRUCTION MILITAIRE

M. le colonel de Lartigue, commandant le 43e régiment d'infanterie, prie M. le Maire de Tourcoing de faire publier l'avis suivant :

Antérieurement à la nouvelle loi sur les périodes, des réservistes convoqués demandent à amener des chevaux pouvaient être appelés à un régiment autre que celui auquel ils étaient affectés.

Aux termes des nouvelles instructions ministérielles, il ne sera plus possible de donner satisfaction aux désirs émis par des hommes affectés à un autre régiment. Mais tous les réservistes du 43e qui seront appelés pour 26, 23 ou 17 jours cette année ou en 1910, pourront être autorisés sur leur demande et s'ils fournissent un ou plusieurs chevaux, à faire leur période comme conducteurs pendant l'époque des manœuvres. Cette période ne commencera pour eux que l'avant-veille du départ aux manœuvres pour se terminer le jour de la rentrée, c'est-à-dire qu'en 1909 elle aura une durée totale de 13 jours. Il est bien entendu que ces 13 jours accomplis libèrent les réservistes ainsi convoqués de la durée totale de leur période, fixée de 28 jours.

Les chevaux seront nourris et leur service payé à raison de 6 fr. par jour et par cheval aux réservistes qui les amèneront.

SIMPLE POLICE

L'audience de simple police d'hier était présidée par M. Broquart, juge de paix du canton Sud : M. Naderet, commissaire de police du 5e arrondissement, remplissait près du Tribunal les fonctions de ministère public.

Infractions aux lois du travail. — M. Destrebecq, marb